

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 1^{er} avril 2021**

NOMBRE DE MEMBRES : 07

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 05

Date de la convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage : 25 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le un avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM CASARES Marie – GOUT Aline – GOUT Jacky –DULAC Stéphan – FAGES Jean-Guy.

Absents excusés : MM COLLET David – BASCOUL Jérôme

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 11 mars 2021 qui a été unanimement approuvé.

1. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020

Vu le A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état M1259 COM établi par les services de la Direction Générale des Impôts.

Ce document comporte tous les renseignements utiles à la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2021 dont notamment le montant des bases imposables, des allocations compensatrices d'exonérations et la contribution coefficient correcteur.

Elle informe le Conseil Municipal de la réforme de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales votés au titre de l'exercice comptable 2020, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 14,17 %(taux communal) + 21,45 % (Taux départemental) = 35,62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48,39 %.

1. Exercice 2021 – Budget principal – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide,

D'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- *En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :*

Chapitres	Libellés	
011	Charges à caractère général	76 260,00 €
012	Frais de personnel	60 100,00 €
014	Reversement / Atténuation de produits	18 725,00 €
65	Autres charges de gestion	49 921,00 €
66	Frais financiers	2 016,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €
022	Dépenses imprévues	8 000,00 €
023	Virement section d'investissement	359 555,00 €
	TOTAL	575 377,00 €

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
013	Atténuation de charges	500,00 €
70	Produits du domaine	11 200,00 €
73	Impôts et taxes	121 197,00 €
74	Dotations et subventions	87 861,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 159,22 €
76	Produits financiers	3,00 €
77	Produits exceptionnels	600,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	299 856,78 €
	TOTAL	575 377,00 €

- En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	150 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	426 511,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 087,00 €
	TOTAL	593 598,00 €

- En section de d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
16	Emprunts et dettes assimilés	740,00 €
10	Dotations , fonds divers, réserves	18 536,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 726,92 €
13	Subventions d'investissement	193 348,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	16 692,08 €
021	Virement section fonctionnement	359 555,00 €
	TOTAL	593 598,00 €

D'approuver le Budget Primitif 2021.

2. Exercice 2021 – Budget du service de distribution d'eau potable – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide,

D'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	
011	Charges à caractère général	11 400,00 €
012	Frais de personnel	4 000,00 €
014	Reversement / Atténuation de produits	1 225,00 €
65	Autres charges de gestion	100,00 €
66	Frais financiers	1 176,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	29 880,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €
	TOTAL	48 381,00 €

- En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
70	Produits du domaine	10 120,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre section	23 000,00 €
74	Dotations et subventions	15 261,00 €
	TOTAL	48 381,00 €

- En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,93 €
21	Immobilisations corporelles	163 340,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 940,00 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	23 000,00 €
001	Déficit d'investissement	48 326,07 €
	TOTAL	252 607,00 €

- En section de d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
16	Emprunts et dettes assimilés	62 181,00 €
10	Dotations , fonds divers, réserves	20 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	403,91 €
13	Subventions d'investissement transférables	140 142,09 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 880,00 €
	TOTAL	252 607,00 €

D'approuver le Budget Primitif 2021.

3. Exercice 2021 – Budget annexe « La Clairière – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide,

D'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	
011	Charges à caractère général	30 060,00 €
012	Frais de personnel	54 100,00 €
65	Autres charges de gestion	500,00 €
66	Frais financiers	100,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	168,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
022	Dépenses imprévues	4 500,00 €
023	Virement section d'investissement	58 281,00 €
	TOTAL	147 809,00 €

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
013	Atténuation de charges	4 000,00 €
70	Produits du domaine	3 000,00 €
74	Dotations et subventions	5 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00 €
77	Produits exceptionnels	150,11 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	97 058,89 €
	TOTAL	147 809,00 €

- En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	723 975,00 €
23	Immobilisations en cours	46 368,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900,00 €
	TOTAL	779 243,00 €

- En section de d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	
16	Emprunts et dettes assimilés	65 006,24 €
10	Dotations , fonds divers, réserves	25 000,00 €
13	Subventions d'investissement	566 413,00 €
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	168,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	64 374,76 €
021	Virement section fonctionnement	58 281,00 €
	TOTAL	779 243,00 €

D'approuver le Budget Primitif 2021.

4. Répartition des crédits de dépenses votés lors du budget primitif 2021 en matière de subvention aux associations et autres personnes de droit privé

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2021 du budget principal de la commune, mille euros (1 000,00 €) de crédits de dépenses ont été inscrits à l'article 6574 au titre des subventions aux associations et autres personnes de droit privé.

Il convient de procéder à la répartition de ces crédits.

Le Conseil Municipal décide de répartir les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2021 du budget principal comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Salvetat sur Agoût :	200,00 €
- Association de Pêche des Hautes Vallées de l'Agoût et de l'Arn :	150,00 €
- Association Les Chevaliers de l'Espinouse (Cambon-et-Salvergues) :	150,00 €
- Fondation du Patrimoine :	50,00 €
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement – CAUE 34 :	82,00 €
SOIT UN TOTAL DE CREDITS DE :	632,00 €

5. Modification des tarifs de location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » à compter du 1^{er} mai 2021

Vu la Délibération n°62/2020 du 31 octobre 2021,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les tarifs « tarifs à partir de 11 personnes ».

Le Conseil Municipal décide de supprimer lesdits tarifs, la modification prend effet à compter du 1^{er} mai 2021.

6. Acquisition de la parcelle cadastrée Section AB – n° 368 (sise au Lieu-dit LES BOUFRESQUES)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame MEYNIER Michelle a souhaité rétrocéder gratuitement à la Commune de CAMBON ET SALVERGUES la parcelle cadastrée Section AB – n° 368 (sise au Lieu-dit LES BOUFRESQUES), dont elle est propriétaire, suite au décès de son père MEYNIER Michel, Maire de la Commune de 1995 à 2001.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de rétrocession gratuite à la Commune la parcelle cadastrée Section AB – n° 368 (sise au Lieu-dit LES BOUFRESQUES) d'une contenance totale de 0 ha 03 a 61 ca, appartenant à Madame MEYNIER Michelle, la cession à la Commune à l'Euro symbolique et autorise Madame le Maire à signer au nom de la Commune de CAMBON-ET-SALVERGUES l'acte de vente correspondant,

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 55 minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 1^{er} avril 2021

Marie CASARES

Maire

